

La commission de la formation et de la vie étudiante en formation plénière le vendredi 04 avril 2025

DÉLIBÉRATION – CFVU-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-02

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DU LUNDI 17 MARS 2025

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne ;
- VU** le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 17 mars 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie étudiante en formation plénière le vendredi 04 avril 2025

Fait à Créteil, le 04 avril 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 24
Quorum : 20	Votes exprimés : 24
Membres présents : 19	Pour : 24
Membres représentés : 5	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 24	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 17 mars 2025.

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU LUNDI 17 MARS 2025**



Ordre du jour

1. Organisation des études

- 1.1 Examen des créations de nouvelles mentions en vue l'accréditation pour le prochain contrat quinquennal 2026-2030*
- 1.2 Examen des réponses des composantes au HCERES pour les mentions évaluées avec « avis réservé » ou « avis défavorables »

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne s'est réunie de manière exceptionnelle en distanciel via Teams, le lundi 17 mars 2025 à 14h00 sous la présidence de M. THAUVRON, Vice-Président Formation et CFVU.

- Parmi les membres élus étaient présents en ligne :

Collège A1 : M. Romain BOFFA, M. Philippe JOURDAN

Collège A2 : Mme Nathalie GOROCHOV

Collège A3 : M. Abdelmalek MELLOUK, Mme Galina PERELMAN (a reçu procuration de M. Philippe GERMAIN)

Collège B1 : M. Rui Patrick DOMINGUES

Collège B2 : Mme Corinne BONNASSIEUX (a reçu procuration de Mme Caroline BARAU)

Collège B3 : Mme Hala RIFAI (a reçu procuration de M. Toàn MARTZOLFF)

Collège B4 : M. Abdelrazak AISSAT (a reçu procuration de M. Vincent AUDARD et de Mme Emmanuele LECHAPT-ZALCMAN)

Collège BIATSS : Mme Gisèle GERMÉ, M. Jean-Baptiste HUET, Mme Lydia LARAIN, M. Bruno COSTES

Collèges des Usagers : Mme Andréa GAUCHER (a reçu procuration de M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ et M. Sébastien RICHARD), M. Sébastien JOLIVOT (a reçu procuration de Mme Pauline PATRIARCHE), Mme Ymene LAHMAR-CHERIF, M. Thomas GACHOWSKI

Personnalités extérieures : M. Jacques RUSIN, Mme Muriel PREVOT-CARPENTIER

- Parmi les membres élus ou désignés étaient excusés et présents par procuration :

Président de l'UPEC : M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ (procuration à Mme Andréa GAUCHER)

Collège A4 : M. Vincent AUDARD (procuration à M. Abdelrazak AISSAT), Mme Emmanuele LECHAPT-ZALCMAN (procuration à M. Abdelrazak AISSAT)

Collège B3 : M. Philippe GERMAIN (procuration à Mme Galina PERELMAN)

Collège B4 : Mme Caroline BARAU (procuration à Mme Corinne BONNASSIEUX)

Collège des Usagers : M. Sébastien RICHARD (procuration à Mme Andréa GAUCHER), Mme Pauline PATRIARCHE (procuration à M. Sébastien JOLIVOT), M. Toàn MARTZOLFF (procuration à Mme Hala RIFAI)

- Parmi les membres invités étaient présents :

VP et Assesseurs du Domaine Formation : M. Arnaud THAUVRON, M. Eric LEONEL, Mme Anne GOULLET DE RUGY, Mme Emilie FRENKIEL

Directeurs de composantes : Mme Sophie RENAUT, M. Philippe FROUTE, M. Cédric FRÉTIGNÉ, Mme Bénédicte FAURE, Mme Elisabeth VIALLE (représentante de l'UFR LLSH), M. Yann BASSAGLIA, M. Yves PALAU, M. Christophe TORSET, M. Jean-Marc LE BLANC (représentant de l'IUT SF)

Experts Métier – Services DEVE : Mme Frédérique BÉNARD, Mme Pauline CHAFI, M. Laurent LASNIER, Mme Joëlle FAURE, Mme Laure SIMOUTRE, Mme Jihene GHRAIRI

Invités ponctuels : M. Taylan TUZLU, Mme Chantal ARTIGNAN

Début de la réunion

à 14h10 le quorum est atteint

1.1 Examen des créations de nouvelles mentions en vue l'accréditation pour le prochain contrat quinquennal 2026-2030

M. Arnaud THAUVRON

C'est une CFVU qui est particulièrement importante puisqu'elle porte sur le vote de la prochaine offre de formation. D'ailleurs, dans la convocation, il était indiqué que le vote portait sur la nouvelle offre de formation et sur les réponses qui ont été apportées à certains dossiers. Le vote portera uniquement sur la nouvelle offre de formation tandis que l'autre partie est à titre informatif.

Pour mémoire, aujourd'hui l'UPEC a accrédité pour 134 mentions, aussi bien au niveau DEUST, BUT, Licence pro, Licence et Master.

Certaines de ces mentions n'étaient pas concernées par l'évaluation HCERES. Tout d'abord, il y a toutes les formations de l'INSPE, puisqu'au moment où nous avons lancé la démarche d'auto-évaluation, une réforme des INSPE et de l'accès aux INSPE est dans les tuyaux. Compte tenu de la réforme qui est planifiée, il avait été convenu avec le ministère et l'Inspé que les MEEF ne seraient pas concernées par l'auto-évaluation HCERES.

Les diplômes d'ingénieurs ne sont pas concernés non plus puisqu'ils relèvent de la CTI. Évidemment, cela comprend aussi les formations qui ne sont pas ouvertes ou celles qui ne le sont que depuis deux ans, pour lesquelles il n'y a pas suffisamment de recul. Pareil pour les formations qui sont fermées définitivement ou les Licences professionnelles qui évoluent en BUT par exemple. Ce que nous évaluons dans ce cas-là, c'est le BUT et non la Licence professionnelle.

Donc était concerné ici nos DEUST, Licences, Licence professionnelle, BUT et Masters, ainsi que nos formations de santé. Tout ce qui relève du grade L et M.

Il y a eu 2 phases : une première phase qui est allée de juin 2024 à mars 2025.

En juin 2024, nous avons déposé tous nos dossiers d'auto-évaluation. Ce sont les fichiers Excel qui, en février dernier - donc il y a un mois - ont conduit le HCERES à émettre un avis.

Nous en reparlerons un peu plus tard, mais à ce moment-là les avis étaient de 3 types : favorables, réservés ou défavorables.

Je rappelle que c'est bien le Ministère qui décide des accréditations et non le HCERES ; c'est-à-dire que le Ministère se fonde sur les évaluations du HCERES pour accréditer les offres de formations. Nous avons donc reçu ces évaluations en février et nous avons quelques semaines pour remonter d'éventuelles erreurs factuelles qui pouvaient figurer dans le rapport HCERES.

A présent nous entrons dans la deuxième phase, qui est celle du projet d'offre de formation pour 2026-2030. C'est sur ce point que va porter le vote. Sachant que, selon l'évaluation réalisée par le HCERES sur notre offre actuelle de formation, les étapes sont différentes.

Comme indiqué, le HCERES nous a remonté en février les évaluations de notre offre de formation du 1^{er} cycle et 2^{ème} cycle. Évaluation qui a fait beaucoup de remous, puisque nous étions sur la vague E, qui concernait essentiellement l'Ile-de-France, hors Paris. Mais aussi les Hauts-de-France, puis Mayotte et la Réunion, avec une typologie des avis qui était « favorable », « réservé » ou « défavorable ».

Le HCERES a revu sa terminologie puisque les termes « favorables » et « favorables avec recommandation » sont maintenus. Le terme « Avis défavorable » est désormais remplacé par une expression plus neutre, « Formation en points d'attention », qui implique qu'un ou plusieurs critères d'accréditation nécessite une révision.

Dans la nouvelle terminologie, « Avis réservé » devient « Pas d'avis. Le HCERES n'est pas en mesure de formuler un avis d'accréditation du fait de... », dans lequel sont listés les points de faiblesses.

Avec cette nouvelle procédure, indépendamment de la terminologie, tous ceux qui ont un avis « Favorable » ou « Favorable avec recommandations » sont réaccrédités d'office par le ministère. Pour que ce soit plus simple, je vais reprendre l'ancienne terminologie au cours de ma présentation. Donc, tous ceux qui ont un « Avis défavorable » ou « Avis réservé » doivent faire l'objet d'un nouveau document. C'est ce qu'on appelle la DA 02, qui est le même document lorsqu' une nouvelle formation est créé. C'est sur la base de ce document que le HCERES va revoir les avis temporaires qu'il a émis, sachant que ces avis temporaires sont des avis qui concernent le passé. Le nouvel avis qu'ils vont émettre sur la base des DA 02, porte sur le futur. Ainsi le nouvel avis peut être différent de l'ancien avis. C'est évidemment ce que l'on souhaite.

Sur cette slide (p.6), nous vous avons remis le calendrier puisque cela a contraint les composantes, les équipes pédagogiques et le central à travailler en flux tendu avec de nombreuses commissions de l'offre de formation. Ces commissions ont examiné le dossier, les créations, y compris ceux qui avaient un « Avis réservé » ou « Avis défavorable ». Ensuite, il y a eu des allers-retours avec les composantes. D'ailleurs, j'en profite pour remercier toutes les équipes aussi bien en composantes qu'au sein de la DEVE.

Dans un premier temps, nous allons voir les nouvelles mentions qui sont proposées à l'accréditation. Nous avons au total 7 créations ex nihilo : une licence Humanités pour l'UFR LLSH, une licence Gestion au niveau de l'IAE. Il y a également 5 nouvelles mentions de master. Nous avons eu une mention qui fait partie de la nomenclature et qui s'intitule, « Innovation, entreprise et société » (AEI IS).

En Droit nous avons une mention qui existe déjà, qui s'appelle « Droit des libertés ».

A l'IAE, une mention majeure stratégique qui elle aussi est dans la nomenclature et 2 autres mentions de master en LLSH « Culture, patrimoine et médiation » et « Français langues étrangères » (FLE).

Il y a 2 DEUST : un DEUST qui est porté par l'UFR SESS-STAPS, qui a été accrédité cette année pour une ouverture en septembre 2025 ; c'est le DEUST « Animation et gestion des activités

physiques et sportives ou culturelles » avec un parcours football. On constate qu'il y a déjà beaucoup de candidatures sur Parcoursup,

Le second DEUST est porté par l'UFR de Droit et s'intitule, « Assistant juridique ».

Enfin, concernant l'IEP, étant donné sa création récente, c'est le diplôme d'établissement au grade master qui est sujet à cette accréditation.

Nous avons par ailleurs 9 restructurations en Licence.

Tout d'abord, « Communication multimédia et outils numériques » est bien un DEUST et non une Licence. Et on retrouve bien ici la « Licence gestion », mais qui n'est pas une restructuration. C'est-à-dire que c'est la création d'une licence par restructuration d'une autre licence. Les filières de gestion étaient au sein de la « Licence économie gestion » mais elles sont à présent transférées dans une licence qui leur est dédiée.

La licence « Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme » est une restructuration, car il s'agit d'une licence professionnelle initialement portée par l'UFR LLSH. La formation est réintroduite à l'EUP, dans une version totalement différente en cohabitation avec UGE.

Le Master « Droit public », qui s'appelait autrefois « Droit public des affaires ».

Le Master « Droit européen international et comparé », qui lui aussi est une restructuration puisqu'il y avait déjà différents Masters dans le domaine du droit européen international. L'idée c'est de tout rassembler dans une même et unique mention.

Le Master « Chimie » de la FST qui était jusqu'à présent co-accrédité avec UGE. Il a été décidé de mettre fin à cette co-accréditation parce que le projet de l'UPEC est différent.

Et puis on a un Master « Génie civil », un Master « Sciences du vivant » et un Master « Santé publique ».

Côté Faculté de Santé en co-accréditation avec l'école vétérinaire (l'ENVA), les parcours en santé publique existaient déjà au sein de la faculté mais étaient incorporés dans une « Mention santé ». L'idée est de leur donner plus de visibilité. Pareil pour le Master « Sciences du vivant » : cela intègre notamment un parcours qui était dans une mention avec un intitulé très long et peut être pas nécessairement vendeur. C'est pourquoi il a été fait le choix au sein de la Faculté des Sciences de l'intégrer dans une mention plus lisible pour les étudiants.

Mme Frederique BENARD

Je pense que tu as fini pour les créations. Il y avait une question dans la conversation de Madame VIALLE concernant le master de géographie.

Mme Elisabeth VIALLE

Bonjour à tous. Oui, c'est parce qu'on s'est aperçu tout à fait inopinément, que nous avons

oublié de faire une demande de création pour un Master GAED. Master qui est d'ailleurs une préconisation du HCERES et une demande de département de géographie...

M. Arnaud THAUVRON

Peut-on juste préciser pour les collègues, au sujet de la mention géographie, ce que signifie l'acronyme GAED ?

Mme Elisabeth VIALLE

Oui, « Géographie, aménagement, environnement et développement », voilà.

M. Arnaud THAUVRON

OK.

Mme Elisabeth VIALLE

Nous vous avons renvoyé le fichier un peu tard...

M. Arnaud THAUVRON

Et en co-accréditation avec UGE qui, aussi semble-t-il a été averti très tardivement. Alors je ne sais pas ce qui a été marqué puisqu'on va voter sur le fichier Excel qui est dans la DA 02. Je n'ai pas eu le temps de regarder si la DA 02 avait été actualisée, mais nous tiendrons compte de cette actualisation.

Mme Elisabeth VIALLE

D'accord, merci.

M. Arnaud THAUVRON

Quand nous avons reçu les retours du HCERES, nous étions assez dépités au départ parce qu'on avait beaucoup d'« avis réservés » voire « défavorables ». Mais en se comparant aux autres universités d'Ile-de-France, on s'est finalement rassuré. Globalement, les autres établissements avaient plus d'avis défavorables et réservés que nous en termes de proportion. Toujours est-il, que tous ceux qui avaient un avis réservé ou défavorable devaient, comme je vous l'ai dit, refaire un dossier. Ces dossiers ont fait l'objet d'examens et de navettes avec les composantes.

Si nous faisons un bilan du premier cycle : on avait 21 formations qui avaient un avis qu'on appelle maintenant « sans avis », c'est-à-dire qu'ils avaient un « avis réservé ». Et puis 14 formations qui était en « point d'attention » ce qu'on appelait avant des « avis défavorables ». Cela nous faisait en tout, 35 dossiers qui ont été étudiés en central. Et puis au niveau du 2^{ème} cycle, nous avons 8 formations « sans avis » et 4 formations en « points d'attention », ce qui nous faisait cette fois-ci, 12 dossiers à réétudier, ce qu'on a fait. Et encore une fois, je remercie toutes les parties prenantes pour leur réactivité.

Dans le cadre de cette nouvelle offre de formation, nous avons un certain nombre d'abandons. Comme le premier cas de la licence administration publique des formations qui ne rencontraient plus leur public. Ou comme des licences professionnelles, qui généralement étaient absorbés dans les BUT 3.

Du côté de l'IAE management, il y avait un petit parcours dans cette mention, mais qui est fermé depuis plusieurs années. Et puis, dans le cas de la mention dérogatoire « Droits et finances » de la Faculté de Droit, c'est une mention pour lesquels on était accrédité et qui n'a jamais vu le jour.

Alors je ne vais peut-être pas vous passer en revue toutes les formations qui ont fait l'objet d'un nouvel examen. Encore une fois, c'était aussi bien des BUT que des licences professionnelles, des licences pour le 1^{er} cycle ou des DEUST. Pareil au niveau des Masters, sachant que certaines des mentions de 1^{er} cycle ou de 2^{ème} cycle qui devaient faire l'objet d'une DA 02 ont été parfois coportées notamment avec UGE. C'est le cas du Master « Mathématiques et applications » de la FST ou du Master STAPS « Activités physiques adaptées et santé » de SESS-STAPS.

Si nous faisons un bilan de notre nouvelle offre de formation telle qu'on l'a demandé à l'accréditation : au niveau des DEUST, nous sommes identiques compte tenu des 2 nouveaux DEUST qui ouvrent à la prochaine rentrée. Nous avons donc au total 4 DEUST.

En ce qui concerne les licences, nous en ajoutons une puisque nous fermons une licence et en nous en créons deux autres : « Gestion » à l'IAE et « Humanités » en LLSH. Nous baissons de façon très significative les licences professionnelles parce que beaucoup de licences pourraient soient déjà être fermées, soit font l'objet d'une incorporation dans un BUT 3.

On augmente un peu du côté des Masters, et pour les autres, il n'y a pas de changement. Enfin, la dernière colonne sur laquelle il est indiqué 121, en réalité c'est 150.

Prochaines étapes ! Tout doit être déposé sur le site du HCERES le 1^{er} avril, c'est-à-dire le tableau qu'on appelle la DA 01, qui est le gros fichier Excel disponible sur le Sharepoint et qui constitue notre prochaine offre de formation. Puis nous avons les DA 02, c'est-à-dire, soit des nouvelles mentions, soit toutes les mentions qui avaient un « avis réservé » ou « défavorable ». C'est sur cette base, comme je vous l'ai dit, que le HCERES va émettre des nouveaux avis : soit des nouveaux avis pour ceux qui étaient en révision, ou un avis tout court pour ceux qui étaient en création. Le HCERES fera éventuellement des auditions pour les mentions pour lesquelles il y a encore des questionnements. Enfin, tout cela remontera au Ministère.

Mme Frederique BENARD

C'est le 27 mai.

M. Arnaud THAUVRON

27 mai, OK merci. Tout cela est ensuite remonté auprès du Ministère qui décide de notre offre de formation et de son accréditation. Je crois que c'est tout ce que j'avais marqué sur mon PowerPoint. Je vous remercie. Avez-vous des questions sur cette nouvelle offre de formation ?

Mme Elisabeth VIALLE

Je n'étais pas sûre de ta réponse tout à l'heure : notre mention GAED, elle ne peut pas être votée aujourd'hui ?

M. Arnaud THAUVRON

Si, encore une fois, j'ai un petit souci de coordination avec UGE parce qu'ils n'étaient pas au courant, quand je leur en ai parlé ce matin. Donc ce que je vous propose, s'il n'y a pas d'opposition au sein des élus de la CFVU, c'est de voter le tableau avec soit Géographie, soit Aménagement, Environnement et Développement, c'est ça ?

Mme Elisabeth VIALLE

Oui, c'est la mention maintenant la plus fréquente. Pratiquement toutes les licences de géographie sont passées en GAED.

M. Arnaud THAUVRON

D'accord, très bien. Nous allons tout de même de notre côté repointer parce que c'est aussi ce qu'on avait demandé à toutes les composantes. Hier soir, j'ai repointé le tableau et j'ai vu un certain nombre de petits problèmes alors que les composantes vous avez dit tout était bon et qui, en réalité ce n'était pas si bon que ça. Donc après ce vote, il y aura encore un travail de repointage pour corriger les erreurs matérielles et factuelles. Il ne s'agit pas de changer ce qui va être voté, en tout cas sur l'architecture de l'offre de formation telle qu'elle est présentée ici.

Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Lecture des procurations avant le vote

Mme Galina PERELMAN a reçu 1 procuration -> M. Philippe GERMAIN

Mme Corinne BONNASSIEUX a reçu 1 procuration -> Mme Caroline BARAU

Mme Hala RIFAI a reçu 1 procuration -> M. Toàn MARTZOLFF

M. Abdelrazak AISSAT a reçu 2 procurations -> M. Vincent AUDARD et Mme Emmanuele LECHAPT-ZALCMAN

Mme Andréa GAUCHER a reçu 2 procurations -> M. Jean-Luc DUBOIS RANDE et M. Sébastien RICAHRD

M. Sébastien JOLIVOT reçu 1 procuration -> Mme Pauline PATRIARCHE

M. Arnaud THAUVRON

Parfait. Merci donc le vote va porter sur la DA 01. C'est consulter le tableau qui liste par type de formation (Licences, Licences professionnelles, BUT, Masters et autres diplômes), notre prochaine offre de formation à compter de la rentrée 2026.

Les membres élus de la CFVU adoptent à l'unanimité (0 contre ; 27 pour), les créations de nouvelles mentions en vue l'accréditation pour le prochain contrat quinquennal 2026-2030

C'était une CFVU courte, mais qui était particulièrement fondamentale. Si nous l'avons faite aujourd'hui et pas dans une ou 2 semaines, c'est aussi parce qu'il y a les élections étudiantes. Cela aurait pu perturber notre calendrier, le temps que les choses se mettent en place côté étudiant. Voilà très bien merci beaucoup et encore merci d'avoir participé à cette CFVU.

Fin de la réunion – 14h40

